



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 13/05/2022

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 8

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : SABOT Bruno, CROISIER Eric

Excusés : 2 **Procurations** : 2 **Votants** : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre Nottin

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 35.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

- 1. Délibération stationnement débarcadère**
- 2. Planning heures personnel technique période estivale**
- 3. CCID : actualisation données locaux professionnels**
- 4. Gardiennage église : indemnité**
- 5. Affaires scolaires : RPI et transport**
- 6. Inauguration nouvelle mairie**

Questions diverses :

- Carte jeune
- Budget 2023

1. Délibération stationnement débarcadère

M. Le maire fait part d'un courrier reçu par Mme Martinroche qui gère l'activité de location de canoë. Ils sont régulièrement gênés par des véhicules qui se garent sur la cale du port. Il propose de faire un arrêté pour interdire le stationnement sur la cale. Après échanges, il est proposé d'interdire le stationnement sur 6 mois. Le panneau sera installé sur fourreau. Pour se faire, une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rédaction d'un arrêté de stationnement temporaire sur la cale du port d'Artaix, du 1^{er} mai au 30 octobre 2022.

(La délibération porte la référence D2022-26)

2. Planning heures personnel technique période estivale

M. le Maire fait part de la demande de l'employé municipal concernant ses horaires d'été. Il souhaite faire 7h-11h 11h45-15h30 et 7h 11h le vendredi.

Sur le principe, l'ensemble du conseil valide les nouveaux horaires. Ils attirent l'attention sur le fait que les horaires devront être respectés.

3. CCID : actualisation données locaux professionnels

M. le maire présente une note de l'état concernant l'actualisation des paramètres d'évaluation des locaux professionnels. Il souligne que le délai est très court sur une année déjà chargée.

Le maire précise que le plus important sera le travail à faire sur l'actualisation des paramètres pour les habitations, dont les bases d'évaluation datent de 1970 et ne sont plus en adéquation avec la réalité des habitudes de construction et de rénovation actuelles. La réunion du CCID est à programmer.

4. Gardiennage église : indemnité

Une note du ministère de l'intérieur, rappelle le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises. M. le Maire rappelle que la commune peut compter sur la régularité de la prestation de Mme Rajat.

5. Affaires scolaires : RPI et transport

Catherine Gonnard, indique qu'une réunion d'information aura lieu samedi 21 mai à 10h. Trois familles, ont répondu qu'ils ne seraient pas présents. M. le maire rappelle qu'il comprend que la plupart des élèves déjà scolarisés continueraient à aller sur Marcigny, il pense que les nouvelles générations iront par automatisme sur le RPI Chenay-le-Châtel et Melay, qui bénéficient de structures d'accueil, de transport et de garderie correspondant aux besoins des parents en activité.

Questions diverses

- Carte jeune : Jean Pierre Nottin a assisté à la commission jeunesse de la communauté de communes
- Budget 2023 : M. le Maire présente son axe directeur pour 2023 : s'orienter sur les travaux de la future Mairie et des logements dans le bâtiment actuel. Il reste la salle des mariages à faire qui potentiellement peut être financée par les queues de budget 2022. La halte nautique fera l'objet d'une rénovation majeure en 2024 après la signature de la COT, et les travaux de remise en état du site par la VNF.
M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux projets qui leurs paraissent pertinents afin des les évoqués lors des prochains conseils.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 23 juin 2022 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire, ERIC NEVERS

CM du 19 mai 2022

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	Excusé
Alain	VERNIOL	